

# Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites



Extrait du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2019

## Formation "Publicité"

### **Membres votant présents à la réunion :**

**Sandrine FAUCHET**, cheffe du service environnement de la DDT 91, présidente de séance,  
Cyrielle DUCROT, cheffe du bureau biodiversité et territoires de la DDT91,  
Patrick BALDY, adjoint au maire de Fontenay-le-Vicomte,  
Anne-Marie BONNIN, UDAP 91,  
Hélène DIAN, Conseil départemental de l'Essonne,  
Thierry BERLANDA, société Insert,  
Michel ROULLEAU, société MPE-Avenir.

### **Personnes ayant également assisté à la réunion :**

Patricia HARNOIS, bureau biodiversité et territoire de la DDT 91, **rapporteur**  
Marie-Laure COUDIN, DDT 91, secrétariat de la CDNPS

### **Absents excusés :**

Mme Danièle ZANEBONI, Essonne Nature Environnement,  
Mme Gabrielle BILLAUDEL, DRIEE.

### **Mandats donnés :**

La DRIEE a donné mandat à la DDT,  
Danièle ZANEBONI a donné mandat à l'UDAP.

### **Représentants des communes :**

Jean-Luc CURAT du service urbanisme de la commune de Saclay,  
Romain MICHEL du service urbanisme de la commune du Plessis-Pâté,  
Marc VIVIEN, maire adjoint de la commune de Ballainvilliers,  
Virginie CAPDEBOSQ, responsable urbanisme de la commune de Ballainvilliers,  
Samia NIAL-VIVIEN du service urbanisme de Ballainvilliers,  
Christiane MELACCA-N GUYEN, du groupement Melacca-Lutton, bureau d'études de la commune de Ballainvilliers.



Mme FAUCHET ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de la formation "Publicité".  
Le quorum est atteint, la commission peut donc valablement délibérer.

### ③ Commune de Ballainvilliers, règlement local de publicité.

*Entrée en séance de :*

- *Marc VIVIEN, maire adjoint de la commune de Ballainvilliers,*
- *Virginie CAPDEBOSQ, responsable urbanisme de la commune de Ballainvilliers,*
- *Samia NIAL-VIVIEN du service urbanisme de Ballainvilliers,*
- *Christiane MELACCA-N GUYEN, du groupement Melacca-Lutton, bureau d'études de la commune de Ballainvilliers.*

Mme MELACCA-N GUYEN présente le RLP. Le règlement actuel date de 2004 et suite à la Loi du Grenelle II du 13 juillet 2010, il sera caduque au 13 juillet 2020. De plus, son zonage actuel est assez complexe et mérite une simplification.

Suite à la présentation du RLP, Mme HARNOIS fait part de son avis. Ce RLP est beaucoup plus clair que l'ancien. Il ne comporte que deux zones et, de plus, est conforme à la réglementation. Aussi elle propose aux membres de la commission d'émettre un avis favorable.

#### Débat :

Mme DIAN souhaite savoir comment la commune va procéder pour changer les panneaux publicitaires de 12 m<sup>2</sup> à 8 m<sup>2</sup>.

Mme CAPDEBOSQ explique que la modification de tous les panneaux se fera par l'entreprise en charge de ces panneaux. Tous les panneaux seront changés dans les deux ans.

M. ROULLEAU, publiciste, confirme ce délai.

Les membres n'ayant plus de questions, Mme FAUCHET soumet au vote l'**avis favorable** proposé par Mme HARNOIS.

**Cet avis est adopté à l'unanimité.**

*Suite au vote, les représentants de la commune quittent la séance.*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme FAUCHET lève la séance.

